



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16014
20 septembre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN JORDANIE
SEP 20 1983

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS
DES REPRESENTANTS ADJOINTS DE LA JORDANIE AU CONSEIL
DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 28 septembre 1983, indiquant que MM. Qasim Ghazzawi et Awn S. Al-Khasawneh ont été nommés représentants adjoints de la Jordanie au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs suffisants.
